

- Avec intention de voler—Délit—Conv. som., id., c. 21, s. 26—Récidive—Félonie, id.
- cultivé et croissant sur quelque terrain n'étant pas un jardin, verger ou pépinière—Délit—Conv. som., 32-33 V., c. 22, s. 28.
 - Détruire, endommager, avec intention de voler—Délit—Conv. som., id., c. 21, s. 27.
- Plaque devant servir à forger, contrefaire, imiter un timbre poste—Faire, etc.—V. Poste.
- de métal sur lequel est gravé ou fait quelque billet provincial ou de la Puissance—Employer, garder—Félonie, 31 V., c. 46, s. 14.
 - pour fabriquer, imiter un timbre à payer des droits imposés par un acte—Graver, inciser, buriner, faire—Félonie, 31 V., c. 71, s. 2.
 - de porte—Briser—V. Vagabondage.
- Plateforme servant à l'exploitation d'une mine ou d'un puits.
- Détruire, endommager—Félonie, 32-33 V., c. 22, s. 33.
- Plomb fixé à demeure sur un édifice—Voler ou ôter avec intention de vol—Félonie, 32-33 V., c. 21, s. 20.
- Plombagine dans une mine—Voler ou ôter avec intention de vol—Félonie, 32-33 V., c. 21, s. 28.
- Poids et mesures—Acte refondu, 42 V., c. 16.
- Avoir des poids, balance, ou mesures faux ou inexacts—Frauder au moyen de faux poids, etc.—Aider à... Fabriquer de faux..... User de poids, mesures, instruments non poinçonnés—Posséder de tels poids, etc.—Poids de plomb ou d'étain défendus—Contrefaire ou fabriquer des poinçons employés sous l'autorité de l'acte, ou les employer—Refuser de soumettre des poids, etc., à la vérification—Poinçonner des poids, etc., sans vérification—Toutes ces offenses sont des délits punis par l'amende recouvrée par les tribunaux civils ou sommairement devant les juges de paix—id., s. 24 à 54.
- Poignard—Porter, etc.—V. Armes.
- Poinçon employé au monnayage ou quelque partie utile